

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2008

Assistent à la séance :

Mme Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Elisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, M. Henri Bresler, Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, Mme Anne-Marie Châtelet, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Hélène Macé de Lépinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Jacques Monthieux, M. Pierre Pinon, M. Jean-Paul Philippon, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman.

Excusé : M. Paul Chemetov

La séance est ouverte à 9h00 par M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris, qui prononce un discours d'accueil à l'attention des nouveaux membres de la Commission du Vieux Paris. Puis, sous la présidence de Colombe Brossel, Adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, la Commission examine les dossiers de permis et les faisabilités inscrits à l'ordre du jour, présentés par Marie-Jeanne Dumont, Secrétaire Générale de la Commission du Vieux Paris.

Les dossiers suivant figurent à l'ordre du jour :

- ✓36, rue Jacques Louvel Tessier, 75010
- ✓1, rue Mahler, 2, rue Pavée, 8-8bis-10 rue de Rivoli, 1-3-5, rue du Roi de Sicile, 75004
- ✓5, place des Etats-Unis, 75016
- ✓39, boulevard de La Tour-Maubourg, 75007
- ✓94, rue Philippe de Girard, 75018
- ✓14-16, avenue du Recteur Poincaré, 13-19, rue de l'Assomption, 75016
- ✓43, rue Belliard, 75018

36, rue Jacques Louvel-Tessier, 75010

Réalisation de logements dans une ancienne sous station électrique



PC 075 010 08 V 0016
Maître d'ouvrage : RIVP
SHON démolie : 477 m²
SHON créée : 319 m²

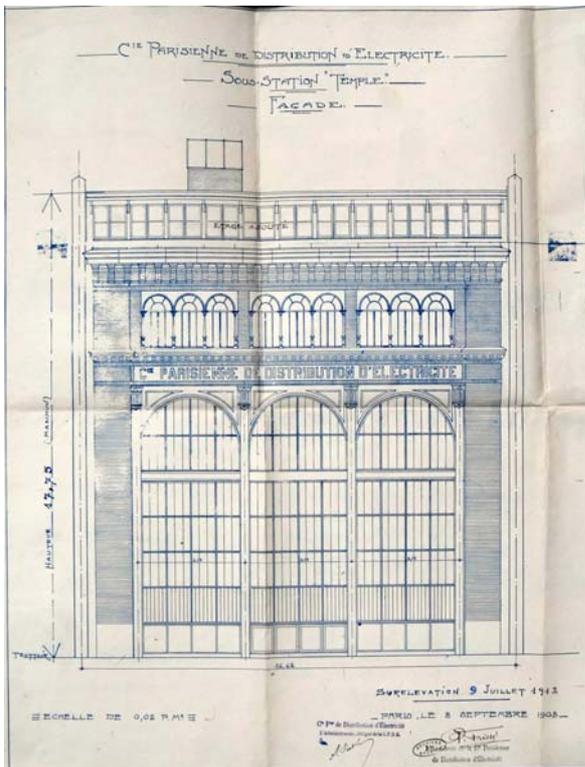
Comme la plupart des sous-stations de transformation d'électricité de Paris, la sous-station du Temple a été réalisée par l'architecte Paul Friesé, en 1908, pour la Compagnie parisienne de distribution d'électricité (groupe Empain-Schneider) .

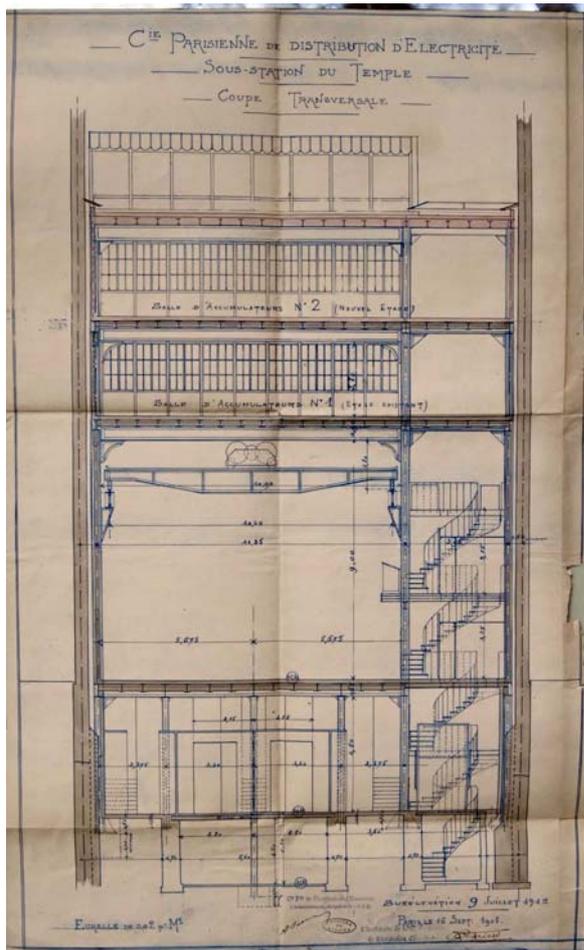
Ces sous-stations étaient destinées à l'exploitation des lignes du métro ou à la distribution du courant pour les usagers.

Les onze édifices qui ont abrité ces sous stations existent encore, et les façades de trois d'entre eux sont inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, dont celle du Temple (depuis 1992). Mais tous ou presque ont déjà changé d'affectation.

La façade vitrée est enchâssée ici dans une maçonnerie de brique silico-calcaire, épousant des formes d'inspiration néo-gothique.

La Ville de Paris a fait l'acquisition de l'immeuble, occupé aujourd'hui par un centre d'hébergement d'urgence créé par l'association Emmaüs, et a confié à la RIVP la réhabilitation du bâtiment pour y pérenniser ce programme.

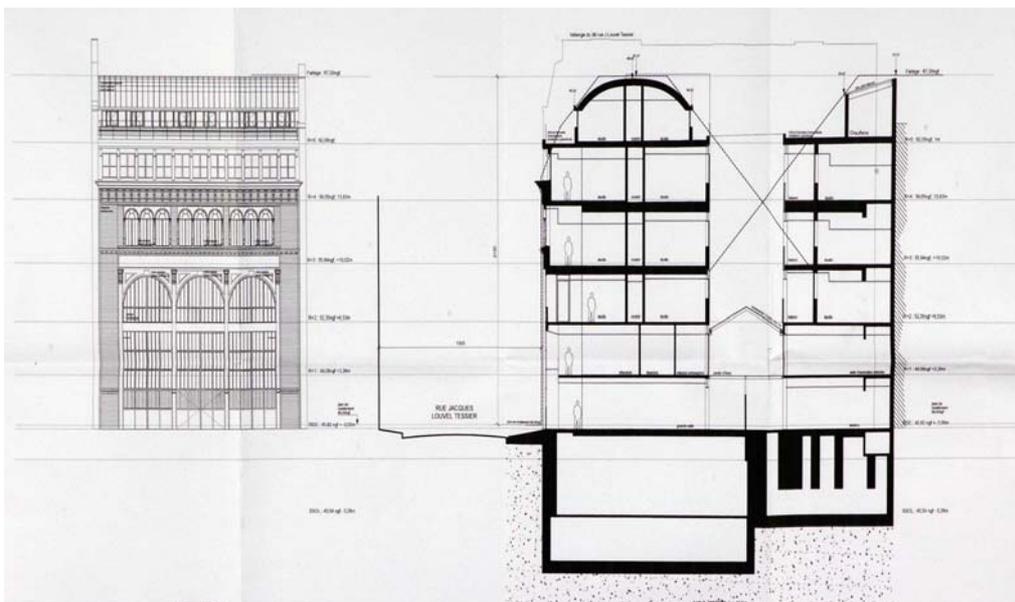




Le projet prévoit une mise aux normes de sécurité de l'ensemble, avec démolition de tous les escaliers existants, création d'un patio à l'arrière permettant l'éclairage des chambres, maintien des menuiseries extérieures de façade avec création d'une contre-paroi étanche à l'arrière, afin de préserver l'aspect extérieur du bâtiment.

Une surélévation est également prévue, qui suppose la démolition d'un édicule situé en toit.

La Commission du Vieux Paris recommande d'apporter un soin particulier au traitement de la façade vitrée lors de sa réhabilitation afin de préserver son intégrité et la finesse de ses profils.



1, rue Mahler / 2, rue Pavée / 8-8bis-10 rue de Rivoli, 1-3-5, rue du Roi de Sicile (Paris 4^e)

Projet de restructuration



PC 075 004 08 V 0011

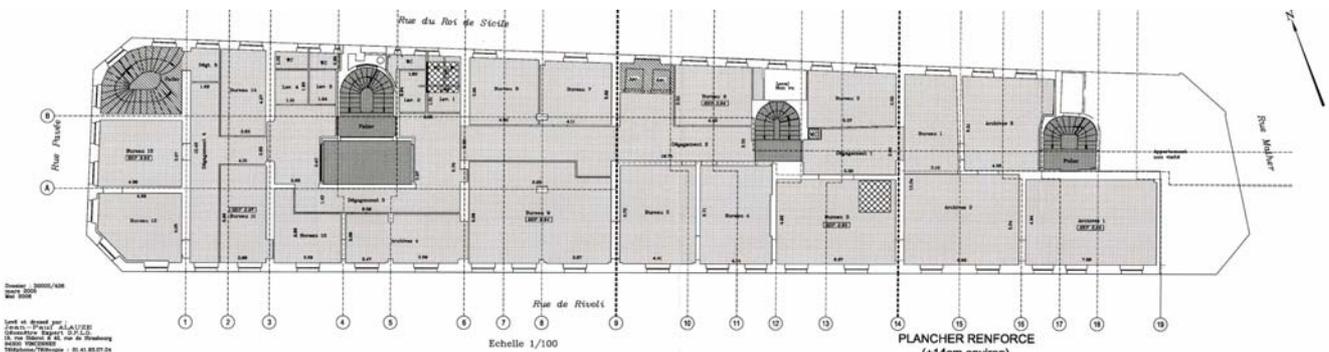
Pétitionnaire : SNEA LEROY

Adresse située dans le périmètre du Plan de
Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Marais

Il s'agit d'un ensemble de trois bâtiments d'habitation, dont la construction date de 1855-56, qui ont été progressivement réunis par le rez-de-chaussée en un socle commercial unique. Cette très grande surface a abrité successivement un magasin d'ameublement, puis l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre-Mer, enfin la Direction Générale des Impôts, et a fait l'objet, à l'intérieur et en façade, de plusieurs campagnes de modernisation au cours du 20^e siècle.

Aujourd'hui cet ensemble est à nouveau éclaté en trois lots. Le projet, qui prévoit commerces et habitations, supposerait notamment la disparition d'un escalier elliptique datant de la fin du 19^e siècle.

L'unité de la façade commerciale est également en question.





La Commission du Vieux Paris émet le vœu que soit conservé le registre des percements de l'entresol du lot ouest, bordé par les rues Pavée, Rivoli et du Roi de Sicile, dont le caractère commercial originel a été confirmé par l'étude historique. Elle émet une recommandation concernant le remplacement des menuiseries actuelles en PVC par un modèle plus conforme au modèle d'origine.

La Commission émet le vœu que soit conservé jusqu'à l'entresol l'escalier en ellipse situé à l'angle de la rue Pavée et de la rue de Sicile.



La Commission a également formulé une recommandation pour la conservation de la petite fontaine située dans le hall d'entrée, à son emplacement actuel.



5, place des Etats-Unis, 75016

Demande de démolition totale en vue de la construction d'un immeuble d'habitation



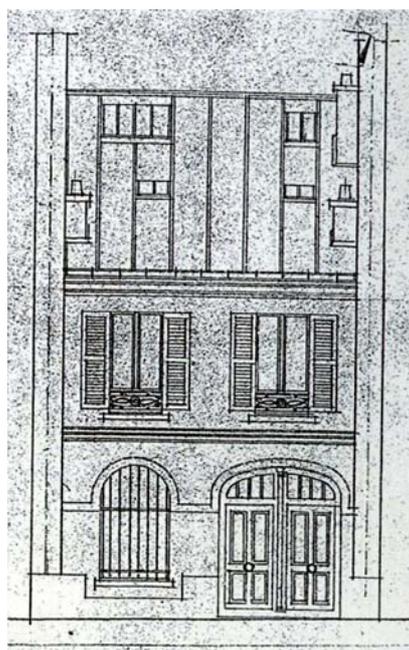
PC 075 016 08 V 0028
Pétitionnaire : M. BUTLER Walter
SHON à démolir : 295 m²
SHON créée : 470 m²

Il s'agit d'un hôtel particulier, constitué par les surélévations successives faites au pavillon d'origine à R+1 construit en 1887.

Il est demandé aujourd'hui la démolition totale du bâtiment, en vue de la construction d'un immeuble d'habitation.

La place des Etats-Unis, autrefois presque exclusivement occupée par des hôtels particuliers, a vu progressivement ses gabarits augmenter. Cet hôtel particulier constitue un vestige de l'ancien ordonnancement de la place

La Commission du Vieux Paris recommande que le gabarit et le traitement du couronnement du projet d'immeuble situé au 5, place des Etats-Unis permettent de le distinguer nettement du bâtiment adjacent.



39, boulevard de La Tour-Maubourg, 75007

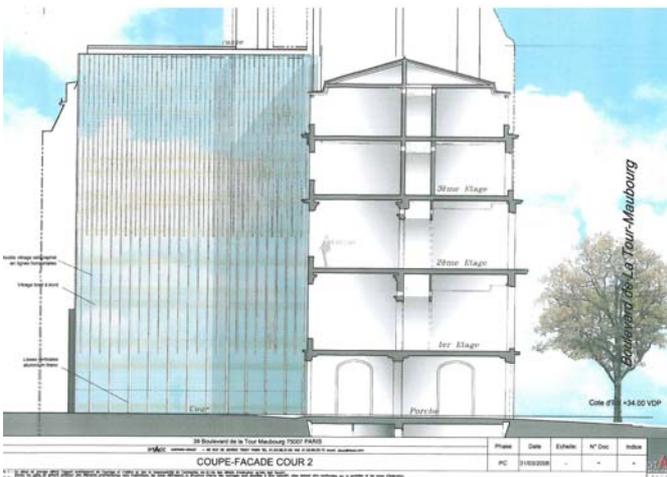


PD 075 007 08 V 0003
Pét. : Mme DUMAS Laurence
SCI MAUBOURG 2005

Il s'agit d'un hôtel particulier construit en 1869 par l'architecte Alfred Decloux (1824-1868), agrémenté d'un jardin d'hiver sur sa façade arrière.

Ce bâtiment a fait l'objet de quelques menues modifications en façade, et surtout de l'adjonction d'une aile sur cour, elle-même modifiée et surélevée au 20e siècle.

Le projet, qui prévoit une restructuration complète du bâtiment, envisage également une reprise de l'aile en retour, avec remise à niveau de tous les planchers, et une surélévation, dont le style peut faire débat.



94, rue Philippe de Girard, 75018

Démolition des deux bâtiments sur cour



PC 075 018 08 V 0042

Pét. : Mme LEGER Sylviane

Maître d'ouvrage : SEM SIEMP

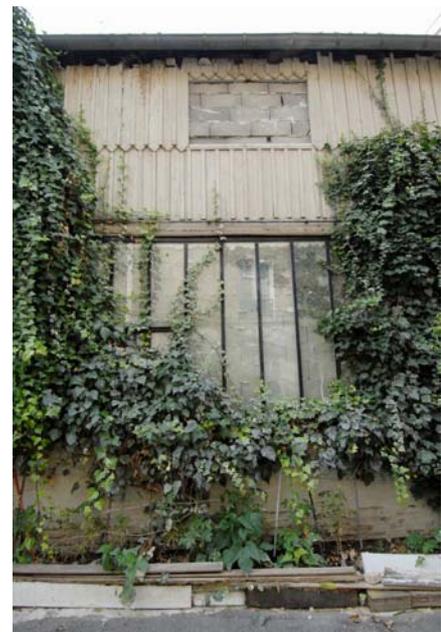
Il s'agit d'un immeuble faubourien du 19^e siècle, ayant atteint par surélévations successives le maximum du gabarit.

De part et d'autre de la cour, un immeuble d'habitation à R+2 et une structure d'ateliers à R+1 s'allongeant sur plus de trente mètres.

L'état de l'immeuble est très dégradé.

Le projet de réhabilitation de la SIEMP prévoit la démolition des deux immeubles sur cour et la construction d'un ensemble de bâtiments de 2, 3 et 4 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (15 logements créés).

Le bâtiment sur rue est conservé et réhabilité. Une isolation par l'extérieur pour sa façade est également prévue.



14-16, avenue du Recteur Poincaré et 13-19, rue de l'Assomption (Paris 16e)

Restructuration d'une chapelle



PC 075 016 08 V 0044

Pétitionnaire: M. BOUGEARD Christian
ASSOC. IMMOBILIERE PASSY AUTEUIL

Il s'agit de la chapelle des Religieuses de la Congrégation de Sainte Marie Eugénie, construite en 1961 par l'architecte Noël Le Maresquier.

Le programme répond à la récente canonisation de la fondatrice de la Communauté des religieuses de l'Assomption - juin 2007 - et anticipe le flux de pèlerins à venir.

Le projet, attribué à l'issue d'un concours, prévoit l'aménagement d'un déambulatoire extérieur à la place de l'ancienne sacristie, et la création d'une chapelle absidiale à l'emplacement de l'autel. L'espace intérieur s'en trouve amputé, l'éclairage zénithal modifié. Le sol est repris entièrement, et le mobilier, d'origine, remplacé.



La Commission du Vieux Paris émet le vœu que le projet de réaménagement de la chapelle des religieuses de la Congrégation Sainte Marie Eugénie soit modifié de manière à respecter davantage l'intégrité de l'édifice.



La Commission du Vieux Paris émet également le vœu que soit proposée la protection au titre des Monuments Historiques de la chapelle, œuvre majeure de l'architecture religieuse, construite au début des années 1960 par Noël Le Maresquier.

Elle émet enfin le vœu que ce bâtiment puisse, sans attendre le résultat de cette démarche, bénéficier d'une protection au titre du PLU.

43, rue Belliard Paris 18e

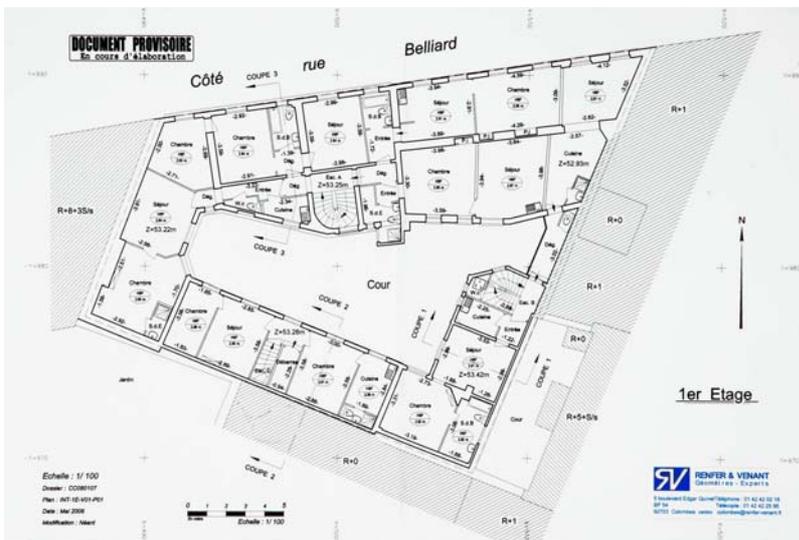
Demande d'avis préalable avant dépose de permis :
Demande de démolition de deux immeubles du début du 20e siècle



La demande porte sur la démolition de deux immeubles des années 1910. Immeubles assez pauvres intérieurement, mais les façades sont en brique et pierre, typiques de cette époque. L'état intérieur est dégradé.

Les logements qui viendraient les remplacer permettraient de dégager une cour plus ouverte sur le cœur d'îlot, et donneraient plus de vues aux voisins.

Le quartier est déjà largement reconstruit, depuis les années 70.



Crédits Photographiques DHAAP : Marc Lelièvre, Christian Rapa, Pascal Saussereau